

CAPA de promotions d'échelons 2017-2018 pour les PLP

Cette CAPA d'avancement d'échelons est la première depuis la mise en œuvre du protocole Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations.

Nous tenons tout d'abord à remercier les services de la D.P.E. pour l'énorme travail réalisé depuis le début de l'année scolaire suite à la mise en place du PPCR (reclassement, mise en œuvre des rendez-vous de carrière et des nouvelles règles de promotion).

Pour cette CAPA, même si les nouvelles règles de promotion sont appliquées, l'évaluation ancien système (note pédagogique + note administrative) est utilisée pour la dernière fois. Nous constatons que certains collègues ont eu une inspection en 2017. Ayant déjà eu une note entre le 01/09/2013 et le 31/08/2016, la note de la dernière inspection n'est pas prise en compte. Cela risque de générer de l'incompréhension.

A partir de l'année prochaine, tous les promouvables à un avancement accéléré auront donc eu un rendez-vous de carrière. Cette mesure devrait permettre plus d'équité entre les collègues.

Les textes prévoient que ces rendez-vous de carrière doivent se dérouler dans un esprit d'accompagnement. Les premiers rendez-vous de carrière ont eu lieu en novembre et décembre. Les retours que nous en avons ne vont pas tous dans ce sens. Les pratiques d'inspection doivent évoluer. La grille d'évaluation prend en compte différentes facettes du métier. Si la moitié des items est centré sur le "cœur du métier" à savoir les activités d'enseignement dans la classe, les autres portent sur le travail en équipe, l'accompagnement des élèves dans leur parcours, la responsabilité et l'éthique professionnelle. Quand les entretiens prennent en compte ces dimensions, les retours des collègues sont très positifs.

Au niveau national, la décision du Ministre de l'action et des comptes publics, de reporter d'un an le calendrier du volet rémunération du PPCR est inacceptable et contraire aux engagements initiaux pris par l'Etat pour les fonctionnaires. A cela s'ajoute le retour du gel du point d'indice qui donne l'image d'une fonction publique génératrice de dépenses plutôt que pourvoyeuse d'indispensables services publics à la population.

Pour le SE-UNSA, le retour du jour de carence à compter du 1^{er} janvier 2018 n'est pas la bonne réponse aux arrêts de maladie. La pratique d'une politique plus globale de considération de la qualité de vie au travail permettrait d'apporter des solutions plus concrètes quant aux absences des personnels. D'autant que le bilan social de notre académie, année après année, montre que le taux d'absentéisme est très faible.

Le SE-UNSA tient à souligner que la conjugaison des trois mesures précédentes porte clairement atteinte au pouvoir d'achat des fonctionnaires dont les personnels enseignants.

D'autre part, au cours de ce premier trimestre, des décisions ministérielles prises dans la précipitation ont impacté le fonctionnement des établissements et la vie des personnels. C'est le cas par exemple de la suppression massive et brutale des contrats aidés, de la mise en place du dispositif "devoirs faits", ainsi que la nomination d'un second professeur principal en terminale.

La baisse drastique du nombre de postes offerts aux concours de la session 2018 est un très mauvais signal envoyé à ceux qui font le projet de devenir professeur, à un moment où le métier d'enseignant rencontre d'importantes difficultés d'attractivité. Pour l'ensemble des concours du second degré (externe, interne, réservé), la baisse est de 14%. Elle atteint 20% pour les seuls concours externes. Au CAPLP, ce sont au total 147 postes en moins. Ce constat marque une rupture avec la politique volontariste de recrutement des dernières années.

En ce qui concerne la classe exceptionnelle, sa mise en œuvre représente un réel enjeu pour les collègues les plus anciens qui aspirent à partir à la retraite avec une pension améliorée. Le SE-UNSA regrette le poids prépondérant de l'appréciation donnée par le Recteur par rapport aux points d'ancienneté dans la plage d'appel.

Nous vous remercions pour votre attention et vous souhaitons de belles fêtes de fin d'année.